



Le 19-09-2023

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal convoque le Conseil communal pour la **première** fois à la séance qui aura lieu le **28 septembre 2023 à 20 heures**, à la Maison communale d'ESNEUX.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

TOURISME

1. Appel à projets « Territoire intelligent / Smart Région » GREOVA - convention de partenariat

SENIORS

2. Appel à projets "Création de nouveaux Espaces Publics Numériques afin de favoriser l'inclusion numérique de tous les wallons"

3. Convention de partenariat avec le Centre de Coopération Educative - EPN - Appel à projet "Plan d'inclusion numérique"

AFFAIRES SOCIALES

5. Règlement relatif à la mise en place d'un budget participatif

ENSEIGNEMENT

6. Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires - Introduction d'un dossier de candidature - École de Montfort

7. Organisation d'un cours d'anglais en maternelle sur fonds communaux

8. Organisation d'un cours de seconde langue en primaire sur fonds communaux

9. Organisation d'un cours d'immersion anglaise à Montfort sur fonds communaux

FINANCES

10. Service des Travaux - Paiement de plusieurs factures relatives au service des travaux - prise de connaissance des décisions du Collège communal (Article 60 Finances)

11. Service des Travaux - Paiement de plusieurs factures RESA - prise de connaissance de la décision du Collège communal du 5 juin 2023

TAXES

12. Taxe sur les immeubles inoccupés - Demande d'adhésion à l'accord d'échange de données dans le cadre de la taxation des immeubles inoccupés et/ou délabrés et affectés au logement - RGPD

CULTES

13. Fabrique d'église Saint-Léger de Tilff - Budget pour 2024

14. Fabrique d'église Saint-Léonard de Hony - Budget pour 2024

15. Fabrique d'église Saint-Pierre de Méry - Budget pour 2024

MARCHÉS PUBLICS

16. Mise en concurrence pour l'acquisition par le(s) citoyen(s) de plaquette métallique avec gravure personnalisée pour la signalétique dans les cimetières

17. Acquisition d'articles de quincaillerie, menuiserie et de ferronnerie suite à la demande d'aide du RSC tilffois - Prise d'acte de la décision du Collège du 31 juillet 2023 et admission de la dépense y relative

18. Réfection rue de l'Ile - 3P 2214 - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et des documents techniques

19. Rénovation et aménagement des rues du Chera et Bayfils dans le cadre du PIC 2022-2024 - 3P 1793 -

- Approbation des conditions, du mode de passation et des documents techniques

FOLKLORE

20. Octroi d'un soutien à l'ASBL " les Amis du Folklore " pour l'organisation des soumonces du 3 février 2024 - Location salle

SÉANCE HUIS-CLOS

CONTENTIEUX

1. Transaction - Justice

URBANISME

2. CCATM : modification de la composition

PATRIMOINE

3. Acquisition de 3 parcelles au domaine du Pont de Mery: parcelles C5, C6 et C7 - division 1, section A, numéros 78B7, 78A2, confirmation de l'achat
4. Acquisition de 2 parcelles au domaine du Pont de Mery : parcelles D5-D6, cadastrées 1er division, section A, numéros 78 Y6 et 78K6 - confirmation de l'achat
5. Acquisition d'une parcelle dans le Domaine Aval de l'Ourthe : parcelles 65/29 - 1ère Division, Section D, n° 496P2 - confirmation de l'achat
6. Acquisition de 17 parcelles au domaine Pont de Méry : parcelles A05-19-20, A06 et F22 cadastrées 1ère Division, Section A 78D7, 78R4 et 85N6 en indivision, parcelles B01-02-03, B04 cadastrées 1ère Division, Section A, n°78M6 et 78Z5, parcelles A18 cadastrée 1ère Division, Section A, n°78X4, parcelles A01,A02,A03-04,A10,A11 et D22, cadastrées 1ère Division, Section A, n° 78B4, 78C4, 78Z6, 78G3, 78F3, 78L5 - confirmation de l'achat

ENSEIGNEMENT

7. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de seconde langue anglais en primaire à Tilff (6p) : DB
8. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Esneux (21p) : E. CB
9. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Tilff (1p) : AD
10. Ratification de la rectification de 2 instituteurs primaires chargés des cours en immersion
11. Ratification de la mise en disponibilité et de la réaffectation d'une institutrice maternelle à Tilff - JB
12. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une directrice sans classe à Esneux
13. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire chargé des cours en immersion anglaise à Esneux (6p) : JW
14. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale dans les écoles de Tilff et Esneux (9p) : PAC
15. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Tilff (3p) : CD
16. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (12p) : EC
17. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Esneux (13p) : MM
18. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire sur fonds communaux dans les écoles de Tilff et Esneux (24p) : LM
19. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire à Tilff (18p) : JR
20. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire en immersion anglaise à Esneux (12p) : F.H.
21. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de philosophie et citoyenneté (2p) : MG
22. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (20p) : A.D.
23. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire dans les écoles de Tilff et Esneux (20p) : EB
24. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de religion catholique dans les écoles de Tilff et Esneux (10p) : MM
25. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue anglais à Esneux (8p) : MC
26. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue anglais à Tilff (6p) : ST
27. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire dans les écoles de Tilff et Esneux (23p) : A.D.
28. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire en immersion anglaise à Esneux (12p) : L.S.
29. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue anglais à Esneux (2p) : L.S.
30. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion anglaise à Esneux (24p) : N.D.
31. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (20p) : A.R.
32. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse d'éveil à la culture artistique et aux langues en maternelle et en primaire à Esneux (12p) : CP
33. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (anglais) en maternelle et en primaire à Tilff (8p) : CA
34. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (néerlandais) dans les écoles de Tilff et Esneux (16p) : AC
35. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion anglaise sur fonds communaux à Esneux (4p) : CA
36. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire sur fonds communaux à Esneux (2p) : MC
37. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire sur fonds communaux à Esneux (6p) : LS
38. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire sur fonds communaux à Tilff (24p) : MM
39. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (anglais) en maternelle à Esneux (2p) : CA

40. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (anglais) en maternelle et en primaire à Esneux (5p) : CP
41. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire chargé des cours en immersion anglaise sur fonds communaux à Esneux (18p) : JW
42. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire sur fonds communaux à Tilff (6p) : JR
43. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion anglaise sur fonds communaux à Esneux (6p) : CA
44. Ratification de la désignation, à titre temporaire, sur fonds communaux, d'un maître de philosophie et citoyenneté (4p) : MG
45. Ratification de la désignation, à titre temporaire, sur fonds communaux, d'un maître d'éducation physique (14p) : LP

FINANCES

46. Autorisation d'ester en justice

Par le Collège,



Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Article L1122-15 : Le Bourgmestre, ou celui qui le remplace, préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Article L1122-26 : Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Article L1122-27 : Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demandent.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Article L1122-28 : En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le Président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

